

Politique de la SCSI sur l'éthique de la collecte de fonds

Préambule

La Société canadienne de santé internationale (SCSI) est un organisme volontaire national œuvrant dans le domaine de la santé mondiale, de la santé des pauvres et de leur droit à la santé, c'est-à-dire de leur accès à des soins de santé équitables, abordables et de qualité. La SCSI et ses membres veulent contribuer à une société civile dynamique et responsable, engagée envers le principe d'équité et les structures visant à abolir les disparités.

La SCSI souhaite collaborer avec les participants de l'économie de marché qui sont déterminés à atténuer les disparités et à contribuer à la promotion et à l'éducation sur la santé et le développement.

Principes directeurs

Nous nous engageons à assurer la transparence et l'honnêteté dans nos relations avec les parties prenantes, avec nos membres et avec nos partenaires, à l'échelle nationale et internationale.

Nous respectons la diversité humaine dans tous nos partenariats. Considérant les défis des relations Nord-Sud, nous favorisons la promotion des partenariats, du développement des capacités et de la pérennité Sud-Sud chaque fois que possible dans nos activités Nord-Sud.

Conformément au code d'éthique du Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), nous considérons le développement comme un droit humain fondamental, essentiel à la liberté humaine. Nous croyons au développement participatif axé sur le respect de la diversité, sur l'équité, sur la transparence et sur la responsabilité, et aux résultats contribuant à l'habilitation des personnes pauvres et marginalisées. Nous croyons que les causes de l'absence d'équité sont profondément enracinées et sont reliées à la géographie, à l'environnement et à la politique, et que ne pas s'y attaquer met les générations futures en danger.

Pour contribuer à la justice sociale, nous favorisons une répartition équitable du pouvoir, de la richesse et de l'accès aux ressources, surtout pour les personnes marginalisées par des facteurs de race, d'origine nationale ou ethnique, de couleur, de religion, de sexe, d'orientation sexuelle, d'âge ou de handicap mental ou physique.

En fonction de ces principes directeurs, la SCSI accueille volontiers l'appui des personnes, groupes et organismes partageant ses vues.

Tous les **dons** faisant l'objet d'un reçu fiscal sont versés dans un Fonds d'éducation et de développement réservé dont l'utilisation est laissée à la seule discrétion de la Société.

La Société encourage la **commandite** d'événements ou de projets particuliers par quiconque partage son objectif d'accès équitable à la santé pour tous. La Société détermine seule la teneur de cette collaboration mais négocie une forme adéquate de reconnaissance publique dans un accord officiel. Les accords de cette nature sont révisés annuellement. Les fonds de commandite ne donnent pas droit à des reçus fiscaux.

Les partenariats établis pour des projets de santé et de développement sont fondés sur les mêmes principes directeurs et aucun n'est exclusif.

La SCSI se réserve le droit de refuser n'importe quelle offre de soutien. Elle n'accepte aucune contribution d'organisations ayant des intérêts conflictuels. En particulier, elle n'accepte pas de fonds de l'industrie du tabac ni de l'industrie des armements.